

DÉPARTEMENT
DU TARN



COMMUNE
DE
VALDURENQUE
81090

Téléphone : 05 63 50 51 18
Fax. 05 63 50 74 64
email: mairiedevaldurenque@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 01^{er} juillet 2021

DELIBERATION N° 2021-30
Tarif portage repas à domicile applicable en septembre
2021

Membres en exercice : 15

Lors du Conseil Municipal : Présents : 13
Absents : 02
Dont Pouvoir : 01

Date de l'affichage : 24 juin 2021
Date de convocation : 24 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à 20H00, le Conseil Municipal de VALDURENQUE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BATTUT, Maire.

Présents : Christian AZEMA, Caroline BONNAFOUS, Laury CENES, Guillaume LANDES, Christel LAUR, Jean-Paul LAVAGNE, Rose-Anne LISERA, Patrick MORENO, Jean-François PINTE, Lionel ROGNE, Pierrette STEFANI, Catherine VILLAR.

Excusés ayant donné pouvoir : Hubert DE BLAY donne pouvoir à Jean-Louis BATTUT,

Absente excusée : Valérie PALMA.

Secrétaire de séance : Madame Catherine VILLAR est désignée à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 avril 2021 à l'unanimité.

OBJET : Tarif portage repas à domicile applicable en septembre 2021

Suite au courrier d'Occitanie Restauration, Monsieur le Maire présente l'augmentation applicable à compter du 1^{er} septembre 2021,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2021 :

- Le prix unitaire du repas portage à domicile sera de **8.20** euros,

| | | | |
|-----------|----|-----------------|----|
| Votants : | 13 | dont Pouvoirs : | 01 |
| Pour : | 14 | | |
| Contre : | 00 | Abstention : | 00 |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Jean-Louis BATTUT



La délibération est rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 01^{er} juillet et de sa publicité le 01^{er} juillet 2021.

Fait à Valdurenque, le 01^{er} juillet 2021.
Jean-Louis BATTUT, Maire

